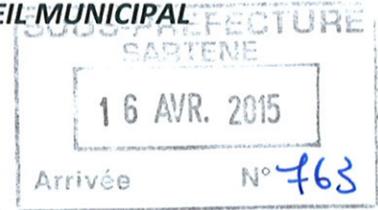


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DELIBERATION N° 6/2015**

Séance du 10 avril 2015



**OBJET : ETUDE PRELIMINAIRE RELATIVE AU PROJET DE REALISATION D'UNE MINI CENTRALE HYDRAULIQUE – DEMANDE DE SUBVENTIONS ET PLAN DE FINANCEMENT.**

Nombre de membres : 10  
Afférents au conseil : 10  
En exercice : 10

Date de la convocation : 03/04/2015  
Date d'affichage : 03/04/2015  
Ayant délibéré : 9  
Votés Contre : 0  
Votés Pour : 9  
Abstentions : 0

L'an deux mil quinze, le dix avril à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire en la Mairie d'OLIVESE, sous la présidence de M. MILLO Jean-Luc, Maire de la Commune.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection du secrétaire de séance. Madame DURAND Isabelle épouse OBENOUS a été élue secrétaire de séance.

Etaient présents	Etaient représentés
M. MILLO Jean-Luc	Mme GUIQUET Sandra
M. CIPRIANI Jean-Marie	M. MANTESE Jean-François
M. POLI Jean-Baptiste	Etait absent
Mme MICHELETTI née MARTINO Jeanne	M. POLI Pierre-Antoine
M. BRUNETTI Alain	
Mme OBENOUS née DURAND Isabelle	
M. MARTINO Enzo	

- **Considérant** la volonté de la commune d'envisager la construction d'une mini-centrale hydraulique.
- **Vu** le cahier des charges et le devis communiqués par la SARL EMSET en vue de réaliser une étude préliminaire.

La Commune a décidé de faire appel à la SARL EMSET spécialisée dans les études hydrauliques, et ce afin de faire réaliser une étude préliminaire (étude de localisation, étude du potentiel hydrologique du site, étude du potentiel de production électrique, étude des recettes possibles, étude de l'implantation foncière, étude des investissements nécessaires, rédaction et présentation du rapport, planning).

Monsieur le Maire précise que l'étude préliminaire, dont le délai d'exécution est de huit mois, permettrait de déterminer les coûts d'investissements et les recettes attendues.

Monsieur le Maire met sur la table le devis sollicité.

Le montant hors taxe de l'étude s'établit à 31 500 €.

Monsieur le Maire propose de solliciter le comité de gestion PRODEME dans le cadre des aides financières relatives au développement des énergies renouvelables et propose le plan de financement suivant :

SUBVENTIONS	%	EUROS
PRODEME	80 %	25 200,00 €
Part Contributive de la Commune (y compris T.V.A)	20 %	6 300,00 €
	TVA 20 %	6 300,00 €
		<b>12 600,00 €</b>
<b>TOTAL T.T.C.</b>		<b>37 800,00 €</b>

Le Conseil municipal après avoir délibéré :

- Approuve le plan de financement proposé par Monsieur le Maire.
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter les financements.
- Autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation nécessaire à l'attribution du marché et à signer au nom de la Commune le marché d'études.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à OLIVESE,  
Le 14 avril 2015

Le Maire  
Jean-Luc MILLO

